

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DRUYES LES BELLES FONTAINES

Date de convocation : 23 août 2022

Séance du 05 septembre 2022

L'An Deux Mil Vingt Deux, le 05 septembre à 20 h 00
Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, Mr Jean-Michel RIGAULT, étaient présents : Mr PATUREAU Daniel, 1^{er} Adjoint, Mme BIGE Sarah, Mr BIGE Arnaud, Mme CASTRO Béatrice, Mr GAUTHIER Baptiste, Mme MORIN Isabelle, Mr PLAGNE André et Mr SIGORINI Philippe

Absents excusés : Mme GERVILLE REACHE Danièle avec pouvoir à Mr RIGAULT Jean-Michel et Mr CINTRACT Michel avec pouvoir à Mr PATUREAU Daniel

Présente également : Mme CAPOCCI Evelyne, secrétaire de mairie
Mr BIGE Arnaud a été désigné secrétaire de séance.

Le maire demande l'ajout de trois dossiers : ONF –Correspondant Incendie Sécurité – Subvention, le conseil à l'unanimité des membres présents et représentés accepte ces ajouts.

I – Approbation du compte rendu de la séance du 08 juillet 2022 :

Approuvé, les conseillers le signent.

II – Point financier :

La situation de la trésorerie au 05 septembre 2022 n'appelle pas de commentaires particuliers. Le détail des dépenses et des recettes prévues pour le mois de septembre est fourni aux conseillers : les charges prévisionnelles s'élèvent à 39 550 € et les recettes prévisionnelles à 31 904 €, soit une trésorerie prévisionnelle fin septembre s'élevant à 33 038 €, tenant compte de la trésorerie au 05 septembre d'un montant de 40 684 €.

III – Décisions modificatives budgétaires

Lors de la vérification par la préfecture des comptes de gestion et administratif de 2021, une erreur d'imputation a été faite pour les reports de résultats sur le budget 2022 à savoir la somme 1 756.80 € aurait dû être affectée au compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé (investissement) et non au compte 002 report excédent de fonctionnement. Le conseil à l'unanimité accepte de rectifier les comptes et charge le maire d'établir les délibérations et décisions modificatives correspondantes.

IV – Affouages

- a) Tarif : le conseil par 7 voix pour décide de maintenir le prix à 45 €
- b) Inscriptions : du 17 octobre au 10 novembre inclus
- c) Tirage : le samedi 3 décembre à 11 h

V – Guinguette des Sources

Le maire informe le conseil municipal que Mr MACARY et Mme MANCINI arrêtent la guinguette le 17 septembre. Un appel à candidature sera lancé pour recruter de nouveaux

gérants. Une commission est créée pour revoir l'ensemble du cahier des charges, des conditions d'attributions et financières, qui seront ensuite soumises au conseil municipal.

VI – Travaux :

- a) Voirie : N'ayant reçu à ce jour qu'un seul devis pour les travaux de voirie de l'Entreprise Colas pour un montant de 13 254,14 € H.T. soit 15 904,97 € T.T.C., c'est celui-ci qui est retenu par le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés. Le maire est chargé de signer tous documents relatifs à cette affaire.
- b) Salle des fêtes – mise en accessibilité : le maire informe le conseil municipal que les dossiers de subvention ont été transmis à la Préfecture pour la DETR et au Conseil Départemental pour Village de l'Yonne. Les aides devraient être de 80 % du montant H.T. soit 20 % à charge pour la commune. Dès accord des financements, les appels d'offres seront lancés pour des travaux qui auront lieu en 2023.
- c) Place du 8 Mai : En raison du dossier de la salle des fêtes qui devenait prioritaire, les travaux de la Place sont reportés. Les demandes de subvention (Préfecture, Département) seront faites en 2023 pour des appels d'offres lancés après accord des financements fin 2023, les travaux seront réalisés en 2024.
- d) Eclairage public : Au vu de la hausse très importante de l'électricité (+ de 60 % du kw par rapport à l'an passé), il est décidé à l'unanimité des membres présents et représentés de réduire l'éclairage public sur l'ensemble de la commune à 21 h le soir et 7 h le matin, les places resteront allumées. Ces modifications interviendront lorsque la société Eiffage viendra faire la maintenance courant octobre.

VII : O. N. F. :

Le maire informe le conseil qu'il a reçu un courrier de la Direction Départementale des Territoires concernant le contrat FFN (Fonds Forestier National) avec lequel la commune a un engagement de remboursement pour des travaux de reboisement de parcelles forestières. Les remboursements s'élèvent à 762.25 € annuellement et en cas de vente de bois 50 % sont utilisés pour rembourser une partie du capital dû. Lors de la vente de 2021 d'un montant de 25 712 €, 50 % auraient dû être prélevés par l'ONF pour contribuer au remboursement de la dette soit 12 856 €. Le conseil demande au maire de faire reporter ce montant au budget 2023 n'ayant pas prévu assez de crédit sur celui de 2022.

VIII – Correspondant Incendie Sécurité :

Le maire informe le conseil que la préfecture demande qu'un conseiller municipal exerce les fonctions de correspondant incendie et secours. Mr SIGORINI Philippe est sollicité par le conseil, il accepte. Le maire est chargé d'informer les services de la préfecture.

IX : Demande de subvention :

Le maire informe qu'il a reçu une demande de subvention d'un montant de 200 € de l'association Atelier Bonne Mine et que le dossier est complet. Le conseil à l'unanimité accepte de verser 200 € dont le montant sera imputé au compte 6574.

X – Projet d'acquisition immobilière

Ce dossier sera reporté au prochain conseil en raison du manque d'éléments à ce jour.

XI – Affaires diverses

- a) Le Noël pour les enfants est fixé au dimanche 18 décembre, un film sera projeté.

- b) En ce qui concerne les aînés, un colis leur sera attribué. Le choix du prestataire sera fait avec des produits de qualité.
- c) Le maire présente les frais de portage pour l'année 2022 à payer en 2023 à l'Etablissement Public Foncier (EPF) pour l'acquisition des terrains situés derrière la mairie. Le montant est 303,67 € (1% du coût d'achat) augmenté de 99 € pour la part impôts fonciers soit 402,67 € qui seront portés au budget 2023.
- d) Le maire fait part des remerciements de la famille de Madame NEMO Geneviève pour les cadeaux offerts par la municipalité pour son centenaire.
- e) Le maire informe le conseil municipal qu'un jeune a effectué des missions d'intérêt général au sein de diverses associations de la commune (Comité des Fêtes, Les Amis du Château, les Sapeurs-Pompiers Volontaires de Druyes) ainsi qu'une présence aux cérémonies commémoratives dans le cadre de son engagement avec le Service National Universel. C'est Romain OSTY (16 ans) des Mérys, il a pleinement donné satisfaction, il a été remercié par l'ensemble des associations qu'il a servi par des dons. Le maire propose au conseil que lui soit également attribué une gratification sous forme de subvention d'un montant de 200 €, le conseil municipal à l'unanimité accepte. Le maire est chargé de procéder au mandatement au compte 6574. Mr SIGORINI Philippe, chef du CPI, informe le conseil que Romain souhaite s'engager comme sapeur-pompier volontaire.
- f) Le maire informe le conseil que les logements vacants sont soumis depuis le 1^{er} janvier 2022 à une redevance des ordures ménagères d'un montant forfaitaire de 98 €. Cette redevance sera appliquée par le service déchets aux logements de la rue Gambetta soit 2 fois 98 €.
- g) Le maire propose au conseil d'obtenir une application numérique dédiée au tourisme par l'intermédiaire des Cités de Caractère de Bourgogne Franche-Comté. Cette application serait téléchargeable sur smartphone et tablettes qui propose notamment des parcours virtuels, audio-guides et jeux interactifs. Le coût serait d'environ 15 000 € subventionnable jusqu'à 80 % par la DRAC et Région Bourgogne Franche-Comté. Plus les frais de mise à jour et de maintenance annuels de 2 500 €, l'abonnement annuel pourrait être mutualisé avec d'autres communes. Le conseil accepte que le maire positionne la commune pour acquérir cette application numérique, qui permettrait de supprimer l'impression des guides papier qui sont souvent malheureusement jetés sur la voie publique ou dans la rivière.
- h) Mr PATUREAU Daniel demande que les secours soient utilisés à bon escient pour éviter que les pompiers se déplacent inutilement (chats, chouette, fouine, etc...).
- i) Mr SIGORINI Philippe informe le conseil que la cérémonie de remise de médaille pour le CPI sera le samedi 10 décembre dans l'après-midi (horaire à confirmer) suivi du repas de la Sainte-Barbe dans la soirée à la salle des fêtes.

Prochain conseil le vendredi 7 octobre 2022 à 20 h 00